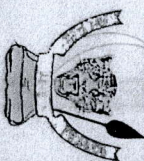


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMAURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 39/2025

A LA SOCIETE SAVOIR CONSTRUCTION COLOR SARL « SCC ARL »

Après avoir reçu le contrat du marché n° 009/KC/2024, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq millions six cent septante mille six cent trente-huit, soixante-sept centimes (USD 5 670 638,67) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-neuf mille six cent nonante quatre, quarante-sept centimes (USD 39 694,47), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



Secau de l'Etablissement

Général KAYEMBE MBAYI
Directeur Général